

ANNEXE 1-B

Gaétane Cummings c. VIA Rail Canada inc.
Cour supérieure du Québec : 500-06-000521-100

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION ET QUITTANCE POUR LES MEMBRES DU GROUPE B À L'ENTENTE conclue entre GAÉTANE CUMMINGS et VIA RAIL CANADA INC.

RECOURS COLLECTIF CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ DES TRAINS DE VIA RAIL CANADA INC.

VEUILLEZ UTILISER CE FORMULAIRE SEULEMENT SI VOUS ÊTES MEMBRE DU GROUPE B AUX TERMES DU RÈGLEMENT INTERVENU ENTRE GAÉTANE CUMMINGS ET VIA RAIL CANADA INC, ci-après « VIA ».

Pour être admissible à une indemnité, vous devez transmettre ce Formulaire de Réclamation dûment rempli par la poste ou par télécopieur au plus tard le 120^e jour suivant le jugement d'approbation finale.

Les termes utilisés dans ce formulaire sont définis à la Convention de règlement qui est disponible sur le site Internet de VIA à l'adresse www.viarail.ca/fr/recourscollectif.

PARTIE I

DIRECTIVES POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Veillez lire attentivement les directives.

- Veillez dactylographier tous les renseignements demandés ou les écrire lisiblement en caractères d'imprimerie.
- Vous êtes membre du groupe B si vous êtes une personne résidant au Canada qui a une déficience et dépend de façon permanente d'un fauteuil roulant pour se déplacer, que vous n'êtes pas un membre du groupe A, et que vous voulez voyager à bord d'un train de VIA pour un voyage entre Toronto et Vancouver avec au moins une nuit à bord dans une voiture de nuit dans l'année suivant la mise en service par VIA, en 2014, de ses voitures de nuit rénovées.
- En vertu du règlement intervenu, les membres du groupe B recevront un rabais de 50 % sur le prix d'achat le plus bas affiché par VIA au moment de la réservation pour un billet de train de VIA pour un voyage effectué par les Membres du groupe B entre Toronto et Vancouver, avec au moins une nuit à bord dans la chambre accessible d'une voiture de nuit rénovée dans l'année qui suit la mise en service par VIA des dites voitures rénovées prévue pour 2014.
- L'utilisation du rabais ci-avant décrit est sujette à la disponibilité d'une place conformément aux termes de la politique de VIA intitulée « Besoins spéciaux », laquelle se retrouve sur le site Internet de VIA à <http://www.viarail.ca/fr/infos-voyages/besoins-speciaux> et est sujette aux dispositions précises de la convention de règlement.
- Si vous croyez être membre du groupe B et désirez avoir le droit de vous prévaloir du rabais aux membres du groupe B, vous devez remplir le présent Formulaire de réclamation et le soumettre **au plus tard le 120^e jour suivant le jugement d'approbation finale.**
- En apposant votre signature ci-dessous, vous atteste, sous la foi d'une affirmation solennelle, que les renseignements que vous avez inclus sont exacts. Vous convenez également de fournir des renseignements supplémentaires à VIA à l'appui de votre réclamation, si nécessaire, et VIA peut vous demander de le faire à l'avenir.
- En apposant votre signature ci-dessous, vous atteste également que vous n'avez pas produit de réclamation ou de poursuite judiciaire concernant l'accessibilité des trains de VIA, que vous n'avez demandé à personne d'autre d'en produire une pour vous et que vous ne connaissez personne qui pourrait en avoir produit une pour vous, et que vous renoncez à le faire.
- Votre réclamation sera examinée et vérifiée par VIA et(ou) ses procureurs et(ou) les procureurs de la

requérante. Vous devriez conserver des copies de tous les documents qui appuient votre réclamation pendant que ce processus se poursuit.

- Le formulaire de réclamation pour le rabais aux membres du groupe B doit être expédié à VIA au plus tard le **120^e jour suivant le jugement d'approbation finale**.
- VIA ne vous indiquera pas à quel moment elle reçoit votre formulaire de réclamation.
- VIA vous informera par courriel de la date de mise en service des voitures de nuit rénovées prévue pour 2014 et vous confirmera le délai dans lequel vous pouvez vous prévaloir du rabais aux membres du groupe B.
- Veuillez écrire à VIA ou appeler celle-ci si vous changez d'adresse.
- En cas de divergence entre ce formulaire et le règlement, le règlement prévaut.

LE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE REMPLI ET SIGNÉ SI VOUS VOULEZ DÉTERMINER VOTRE ADMISSIBILITÉ À OBTENIR UN RABAIS AUX TERMES DU RÈGLEMENT. IL DOIT ÊTRE POSTÉ À VIA SELON LES DIRECTIVES PRÉCITÉES LE OU AVANT LE 120^E JOUR SUIVANT LE JUGEMENT D'APPROBATION FINALE, LE CACHET DE POSTE FAISANT FOI DE CET ENVOI.

PARTIE II

IDENTIFICATION DU MEMBRE DU GROUPE B

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse de résidence : _____
No civique Rue app

_____ Ville (municipalité) Province Code postal

Adresse de courriel : _____

Téléphone :

--	--	--

Résidence

--	--	--

Autre

Déficience : _____

Spécifications de votre fauteuil roulant :

Sorte de fauteuil roulant : Pliant Rigide Manuel Électrique

Largeur du fauteuil roulant une fois ouvert : _____

Poids du fauteuil roulant s'il est électrique : _____

QUALIFICATION À TITRE DE MEMBRE DU GROUPE B

Êtes-vous une personne résidant au Canada qui a une déficience et qui dépend de façon permanente d'un fauteuil roulant pour se déplacer? OUI NON

Êtes-vous membre du groupe A? OUI NON

PARTIE III

DÉCLARATION

JE, soussigné(e), déclare solennellement ce qui suit :

1. J'ai rempli et signé le présent formulaire de réclamation et quittance.
2. Je suis une personne résidant au Canada qui a une déficience et qui dépend de façon permanente d'un fauteuil roulant pour me déplacer.

3. Je ne suis pas membre du groupe A et je veux voyager à bord d'un train de VIA pour un voyage entre Toronto et Vancouver avec au moins une nuit à bord dans une voiture de nuit dans l'année suivant la mise en service par VIA, en 2014, de ses voitures de nuit rénovées.
4. En apposant ma signature ci-dessous, j'accepte que la Cour supérieure du district de Montréal, province de Québec, ait le pouvoir de se prononcer sur ma réclamation en ma qualité de membre du groupe participant au règlement, et qu'elle ait le pouvoir de faire valoir la quittance écrite ci-dessous.
5. Je consens à recevoir des communications par courriel. OUI NON
6. Je n'ai pas produit de réclamation ou de poursuite judiciaire concernant l'accessibilité des voitures de VIA, je n'ai demandé à personne d'autre de produire une telle réclamation ou poursuite pour mon compte et je ne connais personne qui pourrait avoir produit une telle réclamation ou poursuite en mon nom. Je renonce aussi à tenter toute telle poursuite.
7. En apposant ma signature ci-dessous, je conviens de libérer et de décharger l'intimée, VIA Rail Canada inc., tous ses administrateurs, dirigeants, membres du personnel et actionnaires majoritaires actuels et anciens, ainsi que de tous ses prédécesseurs, remplaçants, entités mères, filiales, membres du groupe, divisions, coentreprises, ayants cause, associés, commettants, mandataires, preneurs fermes, procureurs, comptables, auditeurs, entrepreneurs indépendants, conseillers, administrateurs, représentants successoraux ou légaux, assureurs et réassureurs de toutes les réclamations ou causes d'action qui ont été formulées ou que j'aurais pu faire valoir sur le fondement ou à l'égard de l'accessibilité des trains de VIA et les voitures qui les composent.
8. J'affirme, sous déclaration solennelle, que les renseignements que j'ai fournis sur le formulaire de réclamation sont véridiques et exacts.

Signature du membre du groupe B

Date et lieu de signature

Commissaire à l'assermentation ou notaire public

Date et lieu de signature

LE PRÉSENT FORMULAIRE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉ AVANT MINUIT LE 120^e jour suivant le jugement d'approbation finale.

Si vous expédiez ce formulaire par la poste ou par télécopieur, la date d'oblitération postale ou la date et l'heure de l'expédition par télécopie fera foi de l'expédition. L'adresse postale et le numéro de télécopieur sont les suivant :

Recours collectif Cummings c. VIA Rail
 VIA Rail Canada inc.
 3, Place Ville-Marie, bureau 500
 Montréal (Québec) H3B 2C9

Télécopieur : 514-871-6104

Pour usage interne : _____ Date de réception du formulaire